

**Avis n°2022-23 du CSRPN Occitanie
relatif à la demande de travaux dans la RNN du Bagnas
portant sur la dépose d'une ligne électrique aérienne,
l'enfouissement d'une ligne téléphonique,
et la restauration de certaines pistes de circulation**

Vu la demande de travaux déposée par l'ADENA,

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu la consultation électronique du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN du 29 juillet au 24 août 2022,

Vu le vote électronique du CSRPN du 29 août au 8 septembre inclus,

Vu le descriptif des travaux envisagés et leur justification dans le cadre de la restauration des paysages et de l'amélioration des fonctionnalités nécessaires au maintien de la biodiversité,

Vu l'étude détaillée des impacts possibles sur les différentes espèces de faune et de flore présentes dans les périmètres concernés,

Vu l'ensemble des mesures mises en œuvre pour éviter ces impacts, notamment en ce qui concerne le calendrier des travaux et leur suivi,

le CSRPN émet un avis favorable à la réalisation desdits travaux moyennant le respect des points suivants qui ne sont pas précisés dans le document de demande :

– Les matériaux inertes utilisés pour restaurer les pistes devront dans la mesure du possible se conformer à la nature pédologique du substrat. En particulier, il semble opportun d'éviter une artificialisation liée au réemploi de déblais riches en ciment potentiellement issus des travaux de destruction de certains éléments bâtis du Grand Clavelet ;

– Les bordures des pistes concernées par les travaux sont parfois choisies comme lieu de ponte par les cistudes. L'éclosion des juvéniles ayant lieu après les premières grosses pluies de fin d'été ou de début d'automne, il conviendra d'attendre celles-ci pour démarrer les travaux sur lesdites pistes ;

– Les engins utilisés pour la réfection des pistes seront de tailles et de poids les plus modestes possibles. En aucun cas les engins ne pourront quitter le linéaire de pistes de la réserve, et toute forme de pollution accidentelle (notamment par fuite d'huile ou d'hydrocarbures) fera l'objet d'une vigilance toute particulière ;

– Bien que la surface concernée par l'enfouissement des lignes téléphoniques soit très faible, ces zones de terre retournée en profondeur sont favorables à l'implantation d'espèces exotiques envahissantes qu'il conviendra de surveiller.

Toulouse, le 9 septembre 2022
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino